Publié sur *Château-Thierry* (https://www.chateau-thierry.fr)



La Ville de Château-Thierry et la Police Municipale souhaitent **informer les habitants sur les bons usages à adopter en trottinette et vélo électrique**, qui constitue aujourd'hui un moyen de circulation apprécié. Ce moyen de déplacement, au même titre que les autres implique le respect de certaines règles afin de garantir la sécurité de tous.

En cas de non-respect des règles, l'auteur de l'infraction est passible d'une diversité d'amendes **(voir document ci-joint)**

Restons vigilants afin de permettre à chacun de pouvoir circuler en toute sécurité et pour se protéger soi-même !

Emplacement :
Château-Thierry

Documents :
Les règles à respecter à trottinette et vélo électrique

Contact :

Police Municipale

Tél : 06 80 16 67 43 ou policemunicipale@ville-chateau-thierry.fr

À lire sur le même sujet :



La police municipale

Proximité, prévention et coordination : à Château-Thierry, la sécurité du quotidien s’organise au plus près des habitants.

Lire la suite



Zone bleue : à Château-Thierry, je mets mon disque !

Afin de favoriser l’accès aux commerces, aux services et aux équipements du centre-ville, plusieurs secteurs de Château-Thierry sont réglementés en zone bleue.

Lire la suite

Source URL:https://www.chateau-thierry.fr/article/bien-circuler-trottinette-electrique